

Parcours

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Présentation

Les mandataires judiciaires à la protection des majeur-es (MJPM) sont les professionnel·les chargé·es de mettre en place et d'appliquer les mesures de tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice adoptées par les juges des contentieux de la profession lorsqu'aucun membre de la famille ne prend en charge cette fonction. La licence professionnelle offre une année de formation permettant une insertion professionnelle à l'issue du diplôme.

Pourquoi choisir cette Licence Professionnelle ?

- Pour bénéficier d'une formation professionnalisante alternant périodes d'études et de travail en entreprise.
 - Pour acquérir un socle de connaissances théoriques solides utiles pour l'exercice de la profession
 - Pour suivre des enseignements pratiques dispensés par des MJPM en poste
 - Pour réaliser un projet tutoré concret en lien avec la profession (visites d'institutions, organisation de conférences...)
 - Pour participer tout au long de l'année à des groupes d'analyse de la pratique pour accompagner, à l'Université, la prise de fonctions en entreprise.
-

Débouchés

La licence professionnelle permet une insertion professionnelle en tant que délégué mandataire judiciaire ou mandataire à la protection des majeurs dans les secteurs d'activité suivants :

- Unions départementales des associations familiales
 - Associations tutélaires
 - Services des majeurs protégés des hôpitaux
 - Mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel.
-

UE 1 : Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations :

- Les régimes de protection juridique
- Droits et responsabilité de la personne protégée
- Relations avec les autorités judiciaires et administratives

UE 2 : Adapter l'accompagnement à la personne protégée

- Approche institutionnelle de l'action sociale et médico-sociale
- Communication
- Les vulnérabilités, leurs conséquences et incidences

UE 3 : Agir en tant que professionnel de la protection juridique :

- Gestion budgétaire et administrative
- Gestion patrimoniale et fiscale
- Posture professionnelle

UE 4 : Approfondir ses savoir professionnels

- Réalisation autonome d'un rapport d'alternance (ou de stage)
- Réalisation d'un projet tutoré en groupe ou individuellement (organisation d'une conférence, visite en juridiction, réalisation d'un flyer ou d'une vidéo de communication autour de la formation, création d'un réseau des anciens...)

Accès

Candidatures par la plateforme **eCandidat** : <https://ecandidat.unistra.fr/>

Pré-requis

Les candidats à l'entrée en LP MJPM doivent pouvoir justifier l'acquisition préalable de 120 crédits ECTS (bac+2).

Ces crédits peuvent avoir été validés dans les mentions suivantes du diplôme national de licence: Droit, Economie, Gestion, Economie et gestion, Administration économique et sociale, Sciences sanitaires et sociales, ou toute autre mention dès lors que les candidats attestent d'une expérience suffisante dans le domaine de la licence pro MJPM. Ils peuvent également avoir été validés dans le cadre des diplômes d'État du travail social de niveau 6 (ASS, ES, EJE, CESF, ETS).

Les candidats devront pouvoir témoigner par leur expérience professionnelle ou leurs études d'une maîtrise de bases dans le domaine du droit.

Contact

Responsable pédagogique : jmattiussi@unistra.fr

Apprentissage : cfau@uha.fr

Formation continue : sfc-contact@unistra.fr